

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N'

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. FLETCHER

(N° 200) — Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act

M. FLETCHER

(N° 201) — Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)

M. FLETCHER

(N° 202) — Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act

M. SWAN

(N° 214) — Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. MALOWAY M. LINDSEY

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* FIELDING

(N° 8) — Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act

(amendé — comité) (amendements [3] — M^{me} FONTAINE) (amendement [1] — M. le *ministre* FIELDING)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 2) — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act (amendé — comité)

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 4) — Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act

M. le *ministre* FRIESEN

 $(N^{\circ}\,10)$ —Loi abrogeant la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Repeal and Consequential Amendments Act

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N° 14) — Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act

(M. WIEBE — 7 min)

Motion de M. le ministre PEDERSEN

(N° 16) — Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 22 min]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu:

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 13 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} FONTAINE — Couverture obligatoire de tous les médicaments essentiels pour les femmes sous le Régime d'assurance-médicaments

12. Attendu:

que Santé Canada a approuvé en juillet 2016 la vente de la pilule abortive Mifégymiso, désignée comme médicament essentiel par l'Organisation mondiale de la Santé, et que ce médicament sera disponible dès novembre 2016;

que Santé Canada exige que les médecins n'administrent ce médicament qu'après avoir suivi une formation en ligne et qu'ils le dispensent eux-mêmes plutôt que de le prescrire;

que cette exigence va au-delà des services offerts par nombre de cabinets de médecins de famille, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées, qui n'ont pas d'expérience en approvisionnement et en distribution de produits pharmaceutiques, ce qui pourrait engendrer davantage de barrières à leur accès;

que Mifégymiso coûte environ 270 \$ et qu'il ne s'agit pas d'un médicament couvert par les régimes d'assurance-maladie provinciaux;

qu'à l'exception du Québec, toutes les provinces ont refusé d'ajouter la pilule à leur liste de médicaments couverts et que le Manitoba doit demeurer chef de file en matière d'accès aux soins de santé génésique;

que toutes les femmes au Manitoba ont le droit d'avoir accès à des soins de santé génésique abordables;

que ces dernières années, des investissements — visant notamment la construction d'un nouvel hôpital pour femmes, l'agrandissement de la Clinique de santé des femmes et l'ouverture du Centre de naissance — ont été effectués dans le but d'améliorer les soins de santé génésique destinés aux femmes et que la lutte pour offrir des services universels, tels que la garde d'enfants, continue,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre en œuvre un plan prévoyant la fourniture et la réglementation de la pilule abortive et à l'ajouter au régime d'assurance-médicaments de la province afin que les femmes manitobaines puissent y avoir accès facilement.

4

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mardi 1^{er} novembre 2016, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira aux dates et aux heures suivantes dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi :

- le mardi 1^{er} novembre 2016 à 18 heures;
- le jeudi 3 novembre 2016 à 18 heures (au besoin).

5